

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 9 février 2015

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 30 janvier 2015 s'est réuni le 9 février 2015 à 18h30 salle polyvalente de Bizeneuille, présidé par Claude Riboulet.

BIZENEUILLE	Sylvie DUONG Séverine NATTE
LA CELLE	Elise BOULON Claude ROBLOT
CHAMBLET	Alain CHANIER Michèle DUFFAULT Arnaud LAMY
COLOMBIER	Jocelyne BIZEBARRE Christian FELBACQ
COMMENTRY	Claude RIBOULET Marie-Christine BAURES Fernand SPACCAFERRI Florence FERRANDON-DERET Sylvain BOURDIER
DENEUILLE LES MINES	Francisco SOARES Didier QUICHON
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Monique COURTOIS Bruno BOVE
HYDS	Christiane MARTIN Guy AMARY
MALICORNE	Serge BADUEL Guy COURTAUD
NERIS LES BAINS	Alain CHAPY Anne CHAUSSE Fabrice LEHMANN Patrice DAFFY
SAINT ANGEL	Olivier LABOUESSE Jean-Marie GILLE
VERNEIX	Lionel BROCARD Gérard JARDOUX

Séverine NATTE est nommée secrétaire de séance.

Adoption du PV du 8 décembre 2014.

Monsieur le Président fait observer une minute de silence à la mémoire de Michel Champomier.

1) ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCES :

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions et notifications prises par Monsieur le Président au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et présentées ci-dessus.

2) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Claude Riboulet annonce que le document présenté est un état des lieux et qu'il est difficile de se projeter dans le futur. La DGF diminue fortement cette année et va devenir négative l'année prochaine : le montant sera alors ponctionné sur les recettes fiscales. On est face à quelque chose d'inédit.

Jean-Pierre Bougerolle ajoute que le document présenté est déjà très avancé. Il comporte une proposition de budget pour 2015, une estimation des résultats, un état de la dette, les budgets par équipements. Il constate :

- une forte chute de l'annuité de la dette à partir de l'année 2016,
- un faible niveau de recettes lié à l'aspect règlementaire : on ne peut pas augmenter les recettes
- une augmentation du FPIC. Il rappelle les montants du FPIC :
 - o en 2012 : 25 000 €
 - o en 2013 : 55 000 €
 - o en 2014 : 84 000 €
 - o en 2015 : 107 250 €
 - o en 2016 : 130 000 €

- une perte de CVAE de 46 000 € en 2015
- une perte de DGF de 92 327 € en 2015
- entre le FPIC, la DGF et la CVAE, la Communauté de Communes perd en 2015 environ 163 000 euros de recettes par rapport à 2014, et environ 227 000 € par rapport à 2013.

En 2016, elle subira encore une perte de 92 327 € de DGF et 23 000 € de FPIC, soit environ 343 000 € par rapport à 2013.

En 2017, elle subira encore une perte de 92 327 € de DGF, soit environ 435 000 € par rapport à 2013.
- compte tenu des actions déjà engagées et des résultats 2014, il reste donc 22 000 € pour des opérations nouvelles.
- l'autofinancement est quasi inexistant.
- le centre de loisirs, la crèche, le RAM, les médiathèques et l'aire d'accueil des gens du voyage sont des structures extrêmement déficitaires. Seul l'Hôtel d'entreprises a un budget équilibré.
- les fonds de concours représentent environ un total de 300 000 €.

Jean-Pierre Bougerolle annonce qu'il faudra raisonner les projets : il ne faut plus se lancer dans des projets qui entraînent des déficits de fonctionnement. Au niveau des zones d'activité,

les aménagements coûtent très chers, et même avec des ventes et des subventions, ce ne sont pas des opérations équilibrées.

Guy Amary demande pourquoi le fonds de concours versé à l'Ecole de musique de Commentry n'est pas réduit plutôt que de supprimer l'aide versée aux communes pour la location de matériel.

Claude Riboulet répond que tant que le budget n'est pas voté, rien n'est supprimé.

Jean-Pierre Bougerolle propose de revoir tous les fonds de concours. Une commission des finances se réunira avant le vote du budget. Il propose de conserver l'aide de 12 x 1000 € aux communes.

Claude Riboulet ajoute que le fonds de concours Ecole de musique ne porte que sur les enfants de la Com'Com' hors Commentry. Le plus gros poste du budget de l'Ecole de musique est le personnel puisqu'un professeur pour chaque pupitre est nécessaire.

Jean-Pierre Bougerolle demande à avoir un droit de regard sur ce budget. Claude Riboulet a donné tous les éléments en réunion de bureau.

Sylvain Bourdier fait remarquer que chaque commune doit faire face aux mêmes problèmes pour boucler son budget. Il propose d'aller à la rencontre du Préfet ou des Députés pour protester car c'est bien d'austérité qu'il s'agit.

Elise Boulon est d'accord pour se mobiliser.

Claude Riboulet répond que c'est la loi de finances qui fixe les règles. Il propose d'alerter le Préfet, il l'a déjà fait au niveau de la commune de Commentry. L'Association des Maires de France rappelle tous les jours que la situation est difficile et que la moitié des communes de France ne bouclera pas son budget de fonctionnement en 2017. Au niveau national, il y a une prise de conscience. Ce qui n'est pas normal c'est que les collectivités sont plus ponctionnées qu'elles ne participent à l'endettement. La dette des collectivités est une dette d'investissement alors que l'Etat emprunte pour le fonctionnement et pour rembourser de l'emprunt. La solution pour obtenir plus de recettes est de lever l'impôt : on peut parler alors d'un transfert de maltraitance fiscale.

Guy Amary fait remarquer que si les communes augmentent leurs taux, le CIF de la Communauté de Communes baissera.

Jean-Pierre Bougerolle ajoute qu'il devient urgent de réfléchir à la fiscalité professionnelle unique et au transfert de compétences. Il fait remarquer également que les taux de la Communauté de Communes sont faibles pour un niveau de services plutôt soutenu.

Bruno Bove intervient en disant que la situation est grave. Il faut faire des ajustements budgétaires. Il y a urgence à prendre des décisions de gestion avant d'évoquer de nouveaux investissements. Il y a un vrai problème de gestion. C'est le résultat de décisions politiques et fiscales.

Jean-Pierre Bougerolle précise que le projet de siège de la Communauté de Communes est abandonné.

Claude Riboulet ajoute qu'il faut miser sur tous les leviers. La Communauté de Communes a en ce moment des opportunités de financement. Il faut profiter des enveloppes. De plus, aujourd'hui il faut profiter également des taux faibles. Si on ne fait plus rien, on entretient la dé-con fiance et la déprime.

Sylvain Bourdier ajoute que les investissements proposés ne sont pas tous de même nature, l'Hôtel d'entreprises est rentable et il peut rapporter de la fiscalité.

3) ADMINISTRATION GENERALE – FISCALITE – ZONES D’ACTIVITES ECONOMIQUES - SUPPRESSION DES EXONERATIONS TEMPORAIRES TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ET CFE :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité de supprimer les exonérations, qui avaient été votées en 2001, à compter du 1er janvier 2016.

Claude Riboulet ajoute que la fiscalité n’est plus un critère discriminant, ce n’est plus un frein à la venue de nouvelles entreprises aujourd’hui.

4) ADMINISTRATION GENERALE – ATDA – MODIFICATION DES STATUTS DU 8 DECEMBRE 2014:

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’approuver les statuts de l’ATDA modifiés par l’Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2014.

5) ADMINISTRATION GENERALE – CONTRAT DE SUIVI DE PROJETS :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec la Société BERGER LEVRAULT.

6) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAC DE LA BRANDE – PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE – AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION:

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Président à signer l’avenant avec la Société Luxel qui modifie la date de mise à disposition du bien telle que définie à l’article 3 de la convention susmentionnée, ainsi que la redevance versée au propriétaire au titre du bail emphytéotique telle que définie à l’article 6.2 de la convention susmentionnée

Il est précisé que pour que le projet progresse, il faut que la société soit retenue au prochain appel d’offres de la CRE.

7) TRAVAUX – RESTRUCTURATION ET CREATION D’UN BATIMENT D’ACCUEIL DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’approuver le projet de restructuration et création d’un bâtiment d’accueil du Relais Assistantes Maternelles et le plan de financement et d’autoriser le Président à demander l’aide de l’Europe, de l’Etat, de la Région, du Département et d’effectuer toutes les démarches qui s’y rapportent.

Claude Riboulet précise que le budget n’est pas encore voté, mais qu’il faut délibérer afin d’effectuer les demandes de subventions. Il ajoute également que ce projet ne suscitera pas d’embauche.

8) TRAVAUX – DEVELOPPEMENT ET EXTENSION DE L'HOTEL D'ENTREPRISES – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le projet d'extension de l'Hôtel d'entreprises et le plan de financement, et d'autoriser le Président à demander l'aide de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

9) TRAVAUX – ZAC DE LA BRANDE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CAMPUS 1 – 1ERE TRANCHE ET AMENAGEMENT DE LA 1ERE TRANCHE DE LA ZAC DE MAGNIER :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les travaux de la 1ère tranche d'aménagement du Campus 1 sur la ZAC de la Brande, d'approuver les travaux de la 1ère tranche d'aménagement de la ZAC de Magnier, d'autoriser Monsieur Le Président à engager les dépenses concernant ces travaux pour un montant total estimé à 1 012 797 € HT, d'approuver le plan de financement, et d'autoriser Monsieur Le Président à solliciter les aides afférentes auprès de l'Etat, la Région Auvergne, Conseil Général de l'Allier et les fonds européens.

Claude Riboulet ajoute qu'il a un contact sérieux et avancé avec une entreprise qui désire s'installer sur la ZAC de Magnier.

Il ajoute qu'il a fallu regrouper les projets Campus 1 et ZAC de Magnier pour bénéficier d'une subvention de la part de la Région Auvergne.

A la demande de Guy Amary, il est précisé qu'environ 111 ha sont mis à disposition d'agriculteurs.

10) ENFANCE - JEUNESSE - FAMILLE - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES « 3 POMMES » - CONVENTION « BABY GYM » :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui régit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de Commentry - Néris-les-Bains et l'association I.S.Montluçon Gymnastique pour des séances de baby gym proposées aux enfants du Relais Assistantes Maternelles. Le coût d'une séance est de 30 € TTC. Le montant total de la prestation s'élève donc à 150€ TTC.

11) ENFANCE - JEUNESSE – FAMILLE : CENTRE MULTI ACCUEIL ET RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES « 3 POMMES » - CONVENTION POUR L'INTERVENTION D'UNE CONTEUSE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui régit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de Commentry – Néris-les-Bains et Mme Christine RIGHI pour des animations autour du conte, proposées aux enfants du Relais Assistantes Maternelles et du Multi accueil. Le montant total de la prestation s'élève à 1160,00 €.

12) ENFANCE - JEUNESSE – FAMILLE : CENTRE MULTI ACCUEIL ET RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES « 3 POMMES »- CONVENTION D'INTERVENTION D'UNE LUDOTHEQUE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui régit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de Commeny – Nérès-les-Bains et l'Association Chapelaudate pour la Promotion du Jeu, pour dix animations jeu, proposées aux enfants du Relais Assistantes Maternelles et Multi Accueil. Ces animations de 2 heures chacune (1h pour le Multi-Accueil, 1h pour le RAM) seront menées par la ludothécaire. Ces animations auront lieu les mardis, une fois par mois, de février à décembre 2015. Le montant total de la prestation s'élève à 655 € TTC (10 séances à 62.50 € l'unité + l'adhésion annuelle de 30 €).

13) ENFANCE - JEUNESSE – FAMILLE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'UN PSYCHOLOGUE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec Madame ROBERT qui propose de poursuivre les interventions dans le cadre de sa micro entreprise. Une augmentation des heures d'observation a été demandée par l'équipe en raison des difficultés de certains enfants dans l'accueil quotidien. Elle assurera donc comme prévu pour une année :

- 4 séances de 2 heures en analyse des pratiques auprès de l'équipe;
- 4 séances de 2 heures d'observation dans le quotidien de l'accueil ;
- 3 heures de réunion avec les parents.

Le montant des séances s'élève à 1520,00 € net pour un total de 19 heures d'interventions - frais kilométriques et charges compris.

14) ENFANCE-JEUNESSE – FAMILLE - CENTRE MULTI ACCUEIL – CONVENTION RELATIVE A UNE INTERVENTION POUR AMELIORER L'INTEGRATION DES ENFANTS PORTEUR DE HANDICAP OU AUTRES DIFFICULTES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui régit les modalités de partenariat avec le service Tom Pouce de la plateforme de Services Médico-Sociaux « La Courte Echelle » sis à Lavault Ste Anne. Ce service permet :

- Une possibilité de dépistage du handicap avec une expertise de professionnels compétents ;
- Un accompagnement des enfants porteurs de handicaps ou de difficultés pendant le temps de leur accueil ;
- De bénéficier d'interventions dans le cadre de la structure pour dépister des difficultés ou accompagner l'équipe dans l'objectif d'affiner son action en faveur du développement des enfants en difficulté.

Ces interventions seront déterminées en collaboration entre le service Tom Pouce et la direction du multi accueil. Elles ne feront l'objet d'aucune facturation.

15) ENFANCE - JEUNESSE – FIXATION DES TARIFS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

- Prix du repas à l'Accueil de loisirs « les Galibots » : 1,80 €
- Prix du repas facturé en cas d'absence au centre multi-accueil « 3 pommes : 2,98 €

16) ENFANCE - JEUNESSE – FAMILLE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL
« 3 POMMES » – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver de manière générale l'ensemble des modifications (signalées en rouge) apportées au règlement intérieur du centre Multi Accueil « 3 Pommes ».

17) ENFANCE - JEUNESSE - FAMILLE - ACCUEIL DE LOISIRS « LES
GALIBOTS » - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les modifications du règlement intérieur de l'accueil de loisirs « Les Galibots » (signalées en rouge).

Monsieur le Président demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour. Le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité.

18) ADMINISTRATION GENERALE - RESTRUCTURATION DU SITE DE LA
POSTE DE CHAMBLET ET CREATION D'UNE BOULANGERIE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la restructuration, par la commune de Chamblet, de l'ancien bureau de poste en boulangerie.

19) TRAVAUX – PRISE DE CONNAISSANCE DES RESULTATS DU PREMIER
MARCHE ET DES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES
D'ACHAT DE GAZ NATUREL :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de confirmer l'approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le SDE 03 et approuve l'adhésion des membres du groupement à ce jour (liste exhaustive en annexe de la convention).

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT :

- Prochain Conseil Communautaire : le 30 mars 2015 à 18h30 à La Celle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.